



SECTION
*Première
Organisation
Syndicale en
Haute-Marne*

**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section de la Haute Marne**

*Cité administrative
89 rue Victoire de la Marne
52000 CHAUMONT
Bureau 219-2ème étage*
fo.ddfip52@dgfip.finances.gouv.fr
03.25.30.23.46

Coronavirus :

Compte rendu audioconférence avec la direction le 26 novembre 2020

Cette audio conférence s'est déroulée aujourd'hui de 9h à 9h40 en présence de la directrice départementale, du directeur adjoint, de la chargée des missions supports des représentantes des trois Organisations Syndicales du département.

Information COVID-19

Pas de nouveau cas COVID cette semaine. Pas de cas contact également.

La directrice évoque la visio du DG qui préconise le télétravail comme une autre forme de geste barrière. Elle précise qu'en Hte Marne, la plupart des collègues n'utilisent quasi pas les transports en commun mais que le télétravail permet de réduire la densité au sein des bureaux.

Un nouveau message a été envoyé aux chefs de service pour inciter de nouveaux collègues à monter en puissance sur le télétravail en ayant conscience que 5 jours par semaine peuvent être problématiques. Elle souhaite qu'il y ait soit plus de télétravailleurs, soit des télétravailleurs sur plus de jours.

Elle ajoute qu'elle surveille la courbe du taux d'incidence de la Hte Marne et force est de constater qu'il faut rester très vigilant.

Tous les collègues déclarés « vulnérables » sont placés en télétravail 5 jours par semaine. Les agents placés en ASA sont des collègues en attente de résultats de tests.

De nouveaux collègues sont en cours d'équipement notamment sur la paierie et sur Joinville.

Le taux de télétravailleurs fourni à la DG est le nombre de télétravailleurs placés au moins 1 jour par semaine en télétravail sur les 5 jours précédents le recensement du jeudi.

77 collègues ont télétravaillé sur les 5 derniers jours sachant que ce nombre va augmenter. Actuellement, 80 agents sont équipés et quelques PC peuvent encore être déployés.

Tous les agents placés en télétravail doivent avoir signé une convention simplifiée dans le cadre de la crise sanitaire, cette convention doit préciser les horaires de travail et les missions.

Les télétravailleurs avant le deuxième confinement, ont déjà une convention.

FO souhaite rappeler à la direction que les collègues placés en télétravail ont parfois l'impression d'être « fliqués ». La direction répond qu'il est normal que les collègues placés en télétravail rendent compte mais qu'évidemment ceux-ci ont également le droit de ne pas être toujours disponibles à certains moments de la journée, tout comme les collègues en présentiel.

FO évoque les difficultés avec les e-contact (SIP) depuis la semaine dernière, mission souvent gérée par les télétravailleurs et qui a pu faire l'objet de tensions. La direction répond que le problème est national et en cours de résolution et que les collègues ne sont pas responsables de ces difficultés.

La direction précise qu'il n'y a pas de date de fin pour le télétravail «COVID» et que celui-ci s'achèvera quand la pandémie sera derrière nous.

Le Médecin de Prévention confirme que la situation dans le département reste stable, elle est en attente de résultats de test pour un collègue avec des symptômes peu évocateurs.

FO rappelle à la direction de faire renouveler les attestations de déplacements professionnels, caduques à compter du 1^{er} décembre pour certains. La direction va adresser un mail en ce sens aux chefs de service.

Sujets divers

➤ La direction nous informe qu'un mouvement local va être organisé dans le cadre de la mise en place des structures NRP afin de permettre aux agents des services concernés d'obtenir « un siège » sur le service, s'ils veulent suivre leurs missions.

S'ils ne le souhaitent pas, ils pourront participer au mouvement général local en mai (avec les priorités dont ils peuvent bénéficier).

L'objectif de ce mouvement vise à permettre aux agents de rejoindre le service créé afin d'éviter que ces agents de services qui font l'objet d'une opération de restructuration soient placés en position ALD jusqu'au mouvement de régularisation.

FO s'interroge sur une affectation au 1^{er} janvier, démarrant le délai de séjour de 2 ans à cette date et contraignant les collègues à rester sur ce service jusqu'au 1^{er} septembre 2023.

La direction répond que le délai de séjour de 2 ans ne sera pas opposable pour les agents suivant leurs missions.

La direction ajoute que ce mouvement va sécuriser les collègues.

Question est posée quant aux collègues de l'antenne du SIE de Langres et du SIE de Chaumont qui participeraient au mouvement pour suivre leurs missions, la direction répond que tous ces collègues signeront une convention de travail à distance, comme les collègues qui ont suivi leurs missions au SDIF de Chaumont.

➤ La directrice évoque le CTL « exercice emplois » prévu le 15 décembre qui sera finalement reporté en janvier. Elle souhaite cependant réunir un CTL afin de soumettre à avis les horaires d'ouverture du SPF-E (avec la possibilité de la réception sur RDV) et présenter les résultats de l'observatoire interne. Le CTL se réunira le 11 décembre matin.

➤ Un contractuel a été recruté pour le SPF-E, son contrat débutera mi-décembre jusqu'en fin août 2021. Il y a eu 5 candidatures.

Une nouvelle audio conférence est prévue mardi 8 décembre 14h30

**N'hésitez à nous relayer tout sujet, toute interrogation sur la balf
fo.ddfip@dgfip.finances.gouv.fr**